CONFEDERATION NATIONALE DU TRAVAIL

Section CNT Cinémathèque – Syndicat Culture Spectacle de la Région parisienne

Si tu ne participes pas à la lutte, tu participes à la défaite !

URGENCE !
La déléguée syndicale de la CNT convoquée le 11 juin et menacée de licenciement !

A la Cinémathèque, un(e) salarié(e), surtout syndiqué(e) et élu(e), ça s'écrase ou on l'écrase !

Nous disons ça suffit !

De quoi s'agit-il ?

Alors que la Direction fait feu de tous bois pour rogner nos acquis sociaux, alors que des procès sont en cours pour dénoncer ses méthodes anxiogènes et contraires au droit du travail, on assiste à une vague sans précédent de répression antisyndicale visant à réduire au silence ceux qui résistent sans relâche pour défendre les salariés.
En quelques mois, pour des motifs futiles, 5 salariés ont été convoqués (ou vont l'être) et sanctionnés, tous militants syndicaux, tous adhérents de la CNT ou de la CGT.
Mais dans le cas qui nous préoccupe aujourd'hui, la direction va encore plus loin :

- **parce qu'elle réclame que les procédures soient respectées dans le cadre de son entretien annuel professionnel, la déléguée CNT se retrouve au cœur d'une enquête unilatérale de la direction. Le 2 juin, au moment où la direction annonce que l'enquête est close et en informe le CHSCT, notre déléguée syndicale reçoit une convocation pour entretien visant à *« une sanction disciplinaire pouvant aboutir à votre licenciement* »(sic) sans autre explication. Y'a-t-il un lien direct entre la fin de cette enquête aux conclusions inconnues de tous et la sanction envisagée ?**
- **parce qu'elle n'a eu de cesse, depuis des années, avec son syndicat CNT, de faire barrage aux projets néfastes de la Direction, dans l'intérêt des salariés, sur la Mutuelle, sur les réorganisations de service, sur le non respect de certains points de la convention (ancienneté, repos compensateurs), sur les sanctions données aux salariés, pour obtenir une bonne convention, notre déléguée se retrouve stigmatisée par une direction aveuglée par sa rage et devient la cible principale à abattre.**

Pourquoi tout ça ?

Ce qui est en jeu :

Depuis les négociations sur la convention d'entreprise, couronnées de succès, jusqu'aux derniers projets en cours, la Direction a la volonté évidente de reprendre, d'une manière ou d'une autre, une partie des acquis qu'elle a dû concéder aux salariés unis avec leurs syndicats. Outre cette offensive antisociale, quel est l'enjeu majeur ? La fusion, selon la volonté assénée par l'état tout puissant et menée sans barguigner par une direction aux ordres. Après la fusion administrative, c'est à la fusion des compétences, des services et des métiers que nous sommes confrontés, dans un contexte budgétaire annoncé comme « difficile » et avec en point de mire des réductions d'effectifs (non remplacement d'un départ sur deux à la retraite). La CNT porte la parole collective des salariés et défend les intérêts communs. C'est bien ce qui gêne la Direction dans sa volonté d'imposer unilatéralement des réorganisations conséquentes au mépris des instances représentatives, donc des salariés. Autre enjeu de poids dans cette offensive de la direction, annihiler toute forme de résistance en décapitant d'abord les syndicats afin de mieux régner, au final, sur les salariés isolés et désarmés et leur ôter l'envie de se battre et de revendiquer.

La CNT en première ligne pour défendre la Mutuelle

- Octobre 2006, lors d'une réunion entre la direction de la CF et la GMC consignée par procès verbal, les deux directions s'engagent pour une harmonisation des régimes ne retenant que le niveau de garantie le plus bas, alors qu'ils prétendaient le contraire. Aucun représentant du CE ou des syndicats n'est présent à cette réunion.

- **décembre 2006**, la Direction soumet aux deux Comités d'entreprise (CF/BiFi) pour signature, une convention sur la méthode concernant la mise en place d'un régime harmonisé de la mutuelle pour l'ensemble des salariés. C'est illicite puisque les organisations syndicales sont mises à l'écart de toute négociation.

- **juillet 2007**, six mois après la signature de cette convention illicite, la Direction a signé en douce un avenant avec la Compagnie Générali Assurances Collectives (**applicable rétroactivement au 1er janvier 2007**), supprimant une garantie non négligeable qui y figurait ce qui aboutit à la suppression de la prise en charge des prothèses non prises en charge par l'AM. La Direction ne respecte même pas les CE floués par ce revirement.

- **novembre 2008**, la CNT stoppe la dénonciation unilatérale et illicite de la mutuelle menée par la Direction, à l'issue d'un CE houleux.

- **en 2009**, la direction tente illégalement d'obtenir la validation du CE pour un appel d'offre revoyant les garanties Mutuelle à la baisse. **La CNT exige le respect des procédures légales et conventionnelles**, notamment l'ouverture de négociations avec les organisations syndicales

- **en 2009 toujours**, les élus CNT découvrent avec stupeur dans les archives du CE ce qui est arrivé entre 2006 et 2008 (accords illégaux) et découvrent également que les bénéficiaires des garanties mutuelle (les ayant droits) ont été revus à la baisse depuis 2007. Certains d'entre nous ont vu leurs enfants radiés et se sont vus dans l'obligation de souscrire une mutuelle privée. **La CNT a obtenu, à force de coups de gueule autour des tables, la réintégration des bénéficiaires telle que prévue à la souscription initiale du contrat ainsi que le remboursement aux salariés des frais occasionnés.** A cet effet la CNT va tenir très rapidement une permanence afin de vous expliquer le détail et la marche à suivre.

Pour terminer, lors de la dernière négociation concernant l'obligation des ayant-droits, **la CNT a obtenu l'accord le plus favorable aux salariés**, à savoir le choix de la concurrence pour l'affiliation des enfants, renouvelable chaque année.

Les procès en cours

- ***Le CHSCT** : la décision du tribunal sera rendue le 22 juin, s'il s'avère que le tribunal donne raison au CHSCT, le cabinet Social Conseil mènerait une enquête au sein de la Cinémathèque sur les risques psycho sociaux graves. On comprend bien la position actuelle de la direction dans sa précipitation à clore un dossier avant toute enquête indépendante. La CNT soutient le CHSCT dans son action.*
- ***L'assignation au tribunal de la direction, par la CNT,** vise d'une part à rétablir les salariés dans leurs droits sur les prestations de la Mutuelle confisquées illégalement, et d'autre part à faire appliquer la convention en ce qui concerne les échelons d'ancienneté et le paiement des repos compensateurs. On comprend là encore la position répressive de la direction qui vise à sanctionner la déléguée syndicale d'une organisation initiatrice de ce combat très important pour les salariés.*

La CNT en première ligne sur le déménagement des collections non films

Pour cause de manque de place et du fait de l'agrandissement des collections, la direction de la Cinémathèque souhaite trouver un nouveau lieu permettant de regrouper toutes les collections non films.

En février et mars 2010 elle annonce aux salariés concernés, via des réunions de services, que certains d'entre eux seront postés de façon permanente sur un site situé à Bagnolet.

En mars la direction organise pour les salariés des visites sur ce site, alors que le CHSCT n'en a été ni informé ni consulté, pas plus que le comité d'entreprise. Les salariés, désorientés par ce projet presque finalisé, ont saisi le CHSCT et les élus CNT du CE pour leur faire part de leur inquiétude.

Le CHSCT et les élus CNT du CE ont travaillé de concert pour relayer la parole des salariés et défendre au mieux leurs intérêts. Ils se sont appuyés sur les textes en vigueur pour le respect des procédures de consultation et ont d'autre part dénoncé l'inadéquation de tels locaux pour accueillir dans de bonnes conditions les collections patrimoniales et les salariés en prenant en compte les critères et arguments des salariés.

Cela a abouti finalement à l'abandon du projet « Bagnolet » dans l'intérêt des collections et des salariés concernés, d'autant plus que les coûts afférant à la réhabilitation du bâtiment choisi étaient exorbitants, ce que la CNT a souligné dès le début.

La CNT en première ligne sur les réorganisations de services

De la réorganisation du service comptable il y a deux ans (chefs de pôles) à celle, plus conséquente encore, de la communication, du commercial et des publics, en passant par la délégation aux nouveaux médias, la direction a systématiquement tenu à l'écart dans un premier temps les organisations syndicales alors que des nouveaux métiers étaient créés et devaient donc être négociés. Une spécialité maison, pourrait-on dire !

A ce jour, les négociations ne sont toujours pas ouvertes pour ce qui concerne les métiers de la communication, un pôle d'environ 40 salariés. Nombre d'entre eux sont désorientés par cette réorganisation à laquelle ils ne sont pas tous associés et qui se fait sur leur dos. Outre des demandes insistantes de renseignements complémentaires que refuse de lui donner la direction, **La CNT a pris l'initiative de réunir tous les salariés avec l'ensemble des élus de toutes sensibilités**, afin de rassembler leurs doléances et de porter leur parole dans le processus en cours. Par ailleurs, la CNT exige toujours l'ouverture des négociations sur la création des nouveaux métiers et leur positionnement dans la grille.

La CNT vous tiendra informés des suites de la convocation de sa déléguée syndicale. Au cœur d'un processus de fusion aux enjeux considérables, la mobilisation de tous est primordiale pour la défense des intérêts collectifs. Les salariés peuvent compter sur la CNT pour ne jamais transiger sur l'essentiel.